

## Choix Master 2 droit de l'urbanisme et de la construction

Par **Skrrt**, le **07/07/2019** à **15:57**

Bonjour à tous,

A la suite de l'obtention de mon M1 droit public j'ai été admis à l'université Paris-Saclay au sein du M2 droit de la construction, de l'aménagement et de l'urbanisme ainsi qu'à l'université Lille 2 au sein du M2 droit de l'immobilier, construction, environnement et urbanisme.

J'hésite entre ces deux formations. Quelle université a la meilleure réputation et présente les meilleures opportunités ?

J'ai plutôt un penchant pour la ville de Lille mais je suis prêt à habiter à Sceaux si le M2 me garantit une meilleure insertion professionnelle.

Petit aparté. : j'étais admissible au M2 droit de l'immobilier à P1 mais je suis arrivé 10 minutes en retard. L'horaire de convocation étant à 12h00 je suis arrivé à 12h10. Malheureusement le co-directeur du M2 était déjà parti. Existe-t-il un moyen voire une chance d'obtenir un second oral ?

Merci de vos réponses :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/07/2019** à **07:39**

Bonjour

Comme je le dis souvent l'origine du diplôme n'est pas un critère déterminant. Ce qui compte le plus pour l'employeur c'est la qualité de CV et de la lettre de motivation mais également ce qui a découlé de l'entretien.

Après il y en a certains qui sont animés par un esprit de primo-localité et aime embauché des étudiants qui sont issus d'une fac de la région.

Il faut plutôt choisir votre fac en fonction du coût des transports et du cadre. Est-ce que vous voyez plus vivre et travailler à Lille ou à Paris ?